

40	16/05/2012	BE 0403.219.397	56	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	12116.00346	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOFINA S.A.**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue de l'Industrie

N°: 31

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.219.397

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

21-04-2011

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

03-05-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2011

au

31-12-2011

Exercice précédent du

01-01-2010

au

31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.2, C 5.3.4, C 5.3.6, C 5.8, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

COMTE GOBLET D'ALVIELLA Richard

rue du village 5
1490 Court-Saint-Etienne
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

MONSIEUR BOËL Harold

Avenue des Orangers 16
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur délégué

MONSIEUR LANCKSWEERT Dominique

Queensgate 56
SW75JW London

ROYAUME-UNI

Vice-président du Conseil d'Administration

MONSIEUR BOËL Nicolas

Avenue des Grands Prix 75
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

VICOMTE DAVIGNON Etienne

Avenue des Fleurs 12
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR ESENS Jacques

Stevensvennen 101
3920 Lommel
BELGIQUE

Début de mandat: 21-04-2011

Fin de mandat: 21-04-2014

Administrateur

MONSIEUR PEUGEOT Robert

Boulevard Suchet 7
75016 Paris
FRANCE

Administrateur

MONSIEUR TILMANT Michel

Rue du Moulin 10
1310 La Hulpe
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR VEREY David

Airlie Gardens 3
W8 7 AJ London
ROYAUME-UNI

Administrateur

MADAME PLOIX Hélène

Quai des Orfèvres 12
75001 Paris
FRANCE

Début de mandat: 21-04-2011

Fin de mandat: 21-04-2014

Administrateur

MONSIEUR SINGH Analijt

Aurangzebroad 15
110011 New Delhi
INDE

Début de mandat: 21-04-2011

Fin de mandat: 21-04-2014

Administrateur

MAZARS RÉVIEURS D'ENTREPRISES (B00021)

BE 0428.837.889

Avenue Marcel Thiry 77
1200 Woluwé-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 21-04-2011

Fin de mandat: 21-04-2014

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

MONSIEUR DOYEN Xavier (A01202)

Avenue Marcel Thiry 77/4
1200 Woluwé-Saint-Lambert
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>1.673.051.300</u>	<u>1.750.714.065</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	125.133	116.919
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	302.064	344.143
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	302.064	344.143
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	1.672.624.103	1.750.253.002
Entreprises liées	5.14	280/1	299.311.148	233.751.596
Participations		280	299.311.148	233.751.596
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	1.281.149.246	1.447.075.173
Participations		282	1.135.059.873	1.302.999.497
Créances		283	146.089.373	144.075.676
Autres immobilisations financières		284/8	92.163.709	69.426.234
Actions et parts		284	91.137.136	68.250.131
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.026.574	1.176.103
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>88.047.990</u>	<u>89.837.433</u>
Créances à plus d'un an		29	1.838	13.010
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.838	13.010
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.036.689	4.050.787
Créances commerciales		40	57.652	24.413
Autres créances		41	9.979.037	4.026.374
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	75.906.163	82.719.227
Actions propres		50	73.266.799	57.875.733
Autres placements		51/53	2.639.364	24.843.494
Valeurs disponibles		54/58	2.010.336	2.937.355
Comptes de régularisation	5.6	490/1	92.964	117.054
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>1.761.099.290</u>	<u>1.840.551.498</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.331.543.391</u>	<u>1.527.840.214</u>
Capital	5.7	10	79.734.940	79.734.940
Capital souscrit		100	79.734.940	79.734.940
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	4.419.858	4.419.858
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.247.388.593	1.419.550.629
Réserve légale		130	7.973.494	7.973.494
Réserves indisponibles		131	98.087.084	82.696.018
Pour actions propres		1310	73.266.799	57.875.733
Autres		1311	24.820.285	24.820.285
Réserves immunisées		132	212.155.815	212.155.815
Réserves disponibles		133	929.172.200	1.116.725.302
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14		24.134.787
(+)/(-)				
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>568.488</u>	<u>383.660</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	568.488	383.660
Pensions et obligations similaires		160	568.488	383.660
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>428.987.411</u>	<u>312.327.624</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	428.684.213	310.797.533
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
Dettes financières		43	115.928.588	84.839.096
Etablissements de crédit		430/8	115.928.588	84.839.096
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	348.485	100.477
Fournisseurs		440/4	348.485	100.477
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	1.106.832	1.478.498
Impôts		450/3	57.307	57.605
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.049.525	1.420.893
Autres dettes		47/48	311.300.309	224.379.462
Comptes de régularisation	5.9	492/3	303.198	1.530.092
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>1.761.099.290</u>	<u>1.840.551.498</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	2.584.107	2.739.132
Chiffre d'affaires	5.10	70	1.188.940	1.464.469
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	1.395.166	1.274.663
Coût des ventes et des prestations		60/64	14.262.710	15.415.550
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	6.508.178	7.264.178
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	6.755.147	7.060.443
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	144.069	120.281
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	184.828	205.921
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	670.488	764.727
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-11.678.604	-12.676.418
Produits financiers		75	95.762.600	75.550.018
Produits des immobilisations financières		750	84.825.540	66.303.659
Produits des actifs circulants		751	173.704	155.606
Autres produits financiers	5.11	752/9	10.763.357	9.090.754
Charges financières	5.11	65	29.553.963	20.687.686
Charges des dettes		650	4.152.325	2.456.394
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	9.397.694	-577.418
Autres charges financières		652/9	16.003.944	18.808.711
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	54.530.033	42.185.914
Produits exceptionnels		76	51.043.713	113.369.664
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	13.163.317	64.254.018
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	37.167.183	49.115.646
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	713.213	
Charges exceptionnelles		66	230.754.213	10.206.068
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	228.716.107	9.928.067
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	2.038.106	278.001
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-125.180.466	145.349.511
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	-29.193	-168.326
Impôts		670/3		

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)**Prélèvements sur les réserves immunisées****Transfert aux réserves immunisées****Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77	29.193	168.326
9904	-125.151.273	145.517.837
789		
689		
9905	-125.151.273	145.517.837

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-101.016.486	211.655.195
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	-125.151.273	145.517.837
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	24.134.787	66.137.358
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	172.162.036	
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	172.162.036	
Affectations aux capitaux propres	691/2		120.000.000
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		120.000.000
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14		24.134.787
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	71.145.550	67.520.408
Rémunération du capital	694	69.580.000	65.793.333
Administrateurs ou gérants	695	1.565.550	1.727.075
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	132.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	43.313	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	175.313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	15.081
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	35.099	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	50.179	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	125.133	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	924.995
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	43.073	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	968.068	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	580.852
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	85.153	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	666.004	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	302.064	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	43.232
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	23.818	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	67.049	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	43.232
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	23.818	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	67.049	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	233.945.475
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	65.506.679	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	299.452.155	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	193.880
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	0	
Reprises	8481	52.873	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	141.007	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>299.311.148</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.524.292.681
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	134.521.720	
Cessions et retraits	8372	93.855.071	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.564.959.329	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	221.293.184
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	221.125.843	
Reprises	8482	12.519.570	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	429.899.456	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>1.135.059.873</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>144.075.676</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	6.299.692	
Remboursements	8592	4.285.994	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283	<u>146.089.373</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	160.754.950
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	50.766.100	
Cessions et retraits	8373	63.710.732	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	147.810.318	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	92.504.819
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	7.516.758	
Reprises	8483	145.112	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	43.203.282	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	56.673.182	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>91.137.136</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>1.176.103</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	163.163	
Remboursements	8593	684.947	
Réductions de valeur actées	8603	73.507	
Réductions de valeur reprises	8613	445.762	
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>1.026.574</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
ADVENT MANAGEMENT BELGIUM BE 0423.386.786 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2011	EUR	3.663.613	913.353
FINABRU BE 0832.085.301 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek BELGIQUE Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2011	EUR	207.981.515	7.981.515
INTERAMERICAN FINANCE Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG Actions ordinaires	7.488	100		31-12-2011	EUR	75.426.916	85.904
INTEREALTY FIN. Société anonyme Leliegracht 10 1015 Amsterdam PAYS-BAS Actions Ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2011	EUR	38.485.442	2.012.249
REBELCO BE 0403.262.256 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek BELGIQUE				31-12-2011	EUR	749.683.813	-35.676.657

N°	BE 0403.219.397						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Actions ordinaires	99,999	99,99	0,01				
SIDRO BE 0403.215.439 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek BELGIQUE Actions ordinaires	1.313.203	100		31-12-2011	EUR	269.728.561	5.158.690
SOFILEC Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG Actions ordinaires	21.995	99,98	0,02	31-12-2011	EUR	202.665.163	-26.795
TRUFIDEE Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG Actions ordinaires	1.595.000	100		31-12-2011	EUR	851.782.345	6.389.730
ADVENT BELGIUM BE 0423.759.940 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE Actions ordinaires "B"	1	0,01	99,99	31-12-2011	EUR	27.050	-376
B & W GROUP Société anonyme Dale Road - Worthing 0 BN112BH West Sussex ROYAUME-UNI Actions ordinaires	400.000	20		30-09-2011	GBP	28.164.000	12.289.000
SYLVE INVEST Société anonyme Route de Tremblay 11 93420 Villepinte FRANCE Actions Ordinaires	34.036.200	19,68		31-12-2011	EUR	329.065.567	17.946.213
BIOMERIEUX				31-12-2010	EUR	579.400.000	150.200.000

N°	BE 0403.219.397						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Société anonyme Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile FRANCE Actions Ordinaires	835.619	2,11					
COLRUYT BE 0400.378.485 Société anonyme Edingensesteenweg 196 1500 Halle BELGIQUE Actions ordinaires	8.750.000	5,19		31-03-2011	EUR	877.331.050	274.862.919
DECEUNINCK BE 0405.548.486 Société anonyme Brugsesteenweg 374 8800 Roeselaere BELGIQUE Actions Ordinaires	18.856.250	17,5		31-12-2010	EUR	79.049.596	-8.176.830
EURAZEO Société anonyme Rue de Monceau 32 75008 Paris FRANCE Actions ordinaires	3.600.000	5,7		31-12-2010	EUR	3.493.785.000	65.460.000
EXMAR BE 0860.409.202 Société anonyme De Gerlachekaal 20 2000 Antwerpen BELGIQUE Actions ordinaires	797.019	1,34		31-12-2010	USD	439.812.262	17.293.730
FRANCOIS-CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE FR Société anonyme Quai Michelet 50 92300 Levallois Perret FRANCE Actions Ordinaires	423.730	8,63		31-12-2011	EUR	125.003.949	18.174.535
FINANCIERE CALLATAY & WOUTERS BE 0436.042.516 Société anonyme				31-12-2010	EUR	4.054.009	860.704

Aenue de Tervuren 226 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE Actions ordinaires	27.053	10,25						
FINANCIERE VERDI Société anonyme Bureaux de la Colline 194 92210 St Cloud FRANCE Actions ordinaires	7.766.974	13,93	31-12-2010	EUR	34.082.293	29.372.530		
GDF SUEZ Société anonyme Rue du Docteur Lancereaux 16-26 75008 Paris FRANCE Actions ordinaires	10.656.631	0,47	0,09	31-12-2010	EUR	48.149.000.000	857.000.000	
LT PARTICIPATIONS Société anonyme Rue du Val de Marne 35 75013 Paris FRANCE Actions Ordinaires Actions Privilégiées	12.813	21,68	9.502	16,08	31-12-2011	EUR	49.444.694	5.622.677
M. CHAPOUTIER Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage FRANCE Actions Ordinaires	2.880	15,16	31-12-2010	EUR	31.812.400	110.164		
M M C Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE FRANCE Actions ordinaires	9.464	15,16	31-12-2010	EUR	13.036.431	505.630		
MERSEN Société anonyme Place des Voges 2 92051 La Défense Cedex FRANCE			31-12-2010	EUR	311.579.000	14.624.000		

N°	BE 0403.219.397						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Actions Ordinaires	1.582.398	7,8					
RAPALA Société anonyme Arabianranta 6 00560 Helsinki FINLANDE Actions ordinaires	7.500.000	19		31-12-2010	EUR	54.900.000	2.100.000
RENDEX BE 0461.785.227 Société anonyme Straalstraat 2 2170 Merksem (Antwerpen) BELGIQUE Actions ordinaires	18.047	14,2		31-03-2011	EUR	508.213	-291.076
SES Société anonyme Chateau de Betzdorf 6815 Luxembourg LUXEMBOURG Common classe A	10.807.194	2,16	1,69	31-12-2010	EUR	2.187.300.000	459.700.000
SUEZ ENVIRONNEMENT Société anonyme Rue d'Astorg 1 75383 Paris Cedex 08 FRANCE Actions ordinaires	3.250.480	0,63	0,17	31-12-2010	EUR	6.650.495	451.527
TOUAX Société en commandite par actions Tour Arago-rue Bellini 5 92806 Puteaux La Défense cedex FRANCE Actions ordinaires	961.374	16,81		31-12-2011	EUR	90.297.000	5.358.000

N°	BE 0403.219.397	C 5.5.2
----	-----------------	---------

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
TRUFIDEE LU Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C
SOFILEC Société anonyme Boulevard II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	2.177.438	2.938.954
8681	2.177.438	2.938.954
8682		
52		
8684		
53	461.926	21.904.541
8686	461.926	21.904.541
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Exercice
84.311

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 79.734.940	79.734.940

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940	35.500.000
8702	XXXXXXXXXX	19.667.282
8703	XXXXXXXXXX	15.832.718

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	2.764.862
8722	1.230.961
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Structure de l'actionariat, telle qu'elle résulte, en nombres de titres, des déclarations reçues par l'entreprise :

- La première déclaration a été notifiée le 26 août 2011 par la Société de Participations Industrielles s.a. et l'Union Financière Boël s. a., agissant de concert en vertu d'un accord portant sur l'exercice de leurs droits de vote en vue de mener une politique commune durable et visant à faire échouer une offre (art 74§7 loi 1.4.07).

Ces actionnaires détiennent des actions Sofina dans les proportions suivantes :

	Nombre	%
Union Financière Boël	6.508.796	18,34%
Société de Participations Industrielles	5.332.710	15,02%
Total	11.841.506	33,36%

- La seconde déclaration a été notifiée le 1^{er} octobre 2009 par la Société de Participations Industrielles s. a., l'Union Financière Boël s. a., Henex s. a. agissant de concert en vertu d'un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote.

Ces actionnaires détiennent des actions Sofina dans les proportions suivantes :

	Nombre	%
Union Financière Boël	6.410.618	18,06%
Société de Participations Industrielles	5.332.710	15,02%
Henex	5.326.162	15,00%
Total	17.069.490	48,08%

Les parties ayant introduit les déclarations ont stipulé le fait qu'il n'y a pas de contrôle, ni sur la s. a. Société de Participations Industrielles, ni sur la s. a. Union Financière Boël. La s.a. Henex est détenue au 26 août 2011 à raison de 20,17% directement par Société de Participations Industrielles s.a. et à raison de 21,32% directement par l'Union Financière Boël s. a..

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	57.307
450	
9076	11.198
9077	1.038.327

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Intérêts courus sur emprunts
 Ecart de conversion

Exercice
38.578
264.619

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-values de change réalisées

Produits financiers divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	10.064.017	9.020.553
	255.436	70.201
6501		
6503		
6510	9.398.772	
6511	1.078	577.418
653		
6560		
6561		
	13.211.938	16.193.561
	400.432	104.238
	1.205.419	443.904
	303.506	1.548.194

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Moins-values de change réalisées

Frais relatifs au portefeuille

Frais sur dérivés

Moins-values réalisées sur actifs circulants

Exercice

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts
Plus-values et moins-values sur actions
Révenus définitivement taxés

Codes	Exercice
9134	
9135	2.106.617
9136	2.106.617
9137	
9138	
9139	
9140	
	225.322.679
	-41.666.733
	-57.488.262

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Report de revenu définitivement taxés

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
	11.688.507
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	30.180	26.006
9146	251.447	448.397
9147	3.714.064	3.190.580
9148	16.448.333	15.501.667

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part, l'estimation.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	299.311.148	233.751.596
Participations	280	299.311.148	233.751.596
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		2.434
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		2.434
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	234.665.946	152.420.899
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	234.665.946	152.420.899
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	10.033.920	14.002.560
Produits des actifs circulants	9431	68	87.127
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	3.176.163	1.463.531
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	1.281.149.246	1.447.075.173
Participations	282	1.135.059.873	1.302.999.497
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	146.089.373	144.075.676
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	2.486.846
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	43.549
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0403.219.397	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	32	5,1	36,1 ETP		38,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	53.116	5.962	59.078 T		63.538 T
Frais de personnel	102	6.124.144	631.003	6.755.147 T		7.060.443 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXX	XXXXXXX	46.329 T		49.739 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	31	5	35
105			
110	31	5	35
111			
112			
113			
120	19	1	19,8
1200			
1201			
1202			
1203	19	1	19,8
121	12	4	15,2
1210			
1211			
1212			
1213	12	4	15,2
130	9	3	11,4
134	22	2	23,6
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	1	
151	63.024	
152	22.644	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3		3
210	3		3
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	7	1	7,8
310	7	1	7,8
311			
312			
313			
340	3		3
341			
342			
343	4	1	4,8
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	11	5811	8
Nombre d'heures de formation suivies	5802	419	5812	92
Coût net pour l'entreprise	5803	85.476	5813	32.015
dont coût brut directement lié aux formations	58031	78.884	58131	28.835
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	6.592	58132	3.180
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur

base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires inclus. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date. Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques ont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2011 a vu la grande volatilité des marchés financiers perdurer, reflet des tensions financières, monétaires et politiques actuelles. Dans ce contexte, les capitaux propres consolidés de la Sofina sont passés de € 3.707 millions au 31 décembre 2010 à € 3.465 millions au 31 décembre 2011, soit respectivement € 106,98 et € 101,12 par action.

Dans cet environnement difficile, la Sofina a poursuivi sa stratégie d'investissement à long terme, se présentant comme un partenaire minoritaire de choix accompagnant les sociétés en croissance, notamment en collaborant au sein des conseils d'administration où elle siège.

Durant l'exercice 2011, le portefeuille a été marqué par la sortie de la participation en Landis & Gyr, cédée à Toshiba, ainsi que la restructuration de l'investissement en B&W qui a permis la réalisation d'une partie de la participation dans la société. Des allègements en Delhaize, GDF-Suez et Total ont également été réalisés. François Charles Oberthur Fiduciaire (FCOF) a, au cours de l'exercice, cédé ses divisions « Cartes » et « Identité ». A la suite de cette opération, la Sofina a perçu un dividende exceptionnel de € 15.1 millions.

En ce qui concerne les principaux investissements réalisés, la Sofina a renforcé ses participations en International Power ainsi qu'en Touax et a réalisé une prise de participation de 37,77 % dans LT Participations, holding qui contrôle 26,22% de la société Ipsos SA, troisième acteur mondial en études de marché et sondage.

Au niveau du *private equity*, la Sofina a continué à investir en 2011 auprès de gérants de fonds nouveaux ou déjà représentés dans son portefeuille aux Etats-Unis, en Europe et dans certains marchés émergents, avec lesquels elle veille à avoir des relations à long terme. L'évolution du portefeuille a été positive, tirée notamment par les distributions en provenance des Etats-Unis (notamment la cession de Skype) et en provenance des fonds français Astorg et Pechel. Les nouveaux engagements de l'exercice 2011 se montent à € 102 millions, contre € 148 millions en 2010, dont un peu plus de la moitié aux Etats-Unis, le solde en Europe et sur les marchés émergents, dont principalement l'Inde.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le bénéfice consolidé (part du groupe) s'élève à € 140,1 millions, contre € 141,5 millions pour l'exercice précédent. Au niveau de la Sofina s.a., une perte de € 125,1 millions est enregistrée à fin 2011 contre un bénéfice de € 145,5 millions en 2010. Cette évolution est essentiellement due aux réductions de valeur enregistrées au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable belge sur des participations cotées en portefeuille.

Il est proposé de distribuer un dividende unitaire net de € 1,47, en majoration de 5,8% par rapport à celui de l'exercice précédent, et en ligne avec la politique de la société depuis 1956, année de la constitution de la Sofina actuelle, de proposer un dividende en augmentation régulière.

La Sofina détenait, au 31 décembre 2011, 1.230.951 actions propres (contre 850.431 actions au 31 décembre 2010), représentant quelque 3,46% du capital social. Les acquisitions d'actions ont été opérées en vertu de l'autorisation quinquennale conférée à la société par son Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2009 et ont fait l'objet des communications légales prévues à l'Arrêté Royal du 26.04.09. A titre d'information, les cours extrêmes de clôture de l'action Sofina sur Euronext Bruxelles en 2011 ont été de € 57,47 et de € 72,68.

Comme indiqué dans la déclaration intermédiaire publiée ce 2 avril 2012, il n'y a pas eu d'événement depuis la fin de l'exercice précédent susceptible de modifier de manière significative la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de la société. En février 2012, la société Callataÿ & Wouters dans laquelle la Sofina possède une participation de 10,25% a annoncé la signature d'un accord de vente à la société française Sopra Group.

Le mandat d'administrateur du Vicomte Etienne Davignon arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012. Le Conseil d'administration tient à lui exprimer sa profonde gratitude pour sa grande contribution à l'évolution de la société, au sein de laquelle il a siégé comme administrateur depuis 1985 et comme Président du Comité d'Audit ainsi que membre du Comité des Rémunérations et des Nominations pendant de nombreuses années. Il a décidé de lui conférer le titre d'administrateur honoraire.

Un nouvel administrateur indépendant sera en outre proposé à cette même Assemblée, en la personne de Monsieur Guy Verhofstadt. Ce candidat respecte l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par l'article 526 ter du Code des sociétés.

La société n'a pas de succursale ni d'activité de Recherche et Développement.

Richard Goblet d'Alviella, Président Exécutif, et Harold Boël, Administrateur Délégué, attestent au nom et pour compte du Conseil d'Administration que, à leur connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises consolidées globalement ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises consolidées globalement, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Conseil a apprécié cette année encore la qualité des efforts fournis par les collaborateurs de la société, notamment au regard des évolutions informatiques, opérationnelles et réglementaires qui ont à nouveau nécessité l'active implication de tous. Au nom de l'ensemble des actionnaires, il les en remercie.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des sociétés ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 (« le Code »), que la société a adopté comme code de référence. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

La société a adapté en 2011 sa Charte de gouvernance d'entreprise afin d'y intégrer les évolutions législatives de l'année écoulée en la matière, issues principalement des lois du 6 avril 2010 sur la gouvernance d'entreprise et du 20 décembre 2010 sur l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.

De même, les Règlements d'ordre intérieur du Conseil, du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations ont été amendés afin notamment de refléter la diminution statutaire du montant des tantièmes attribués aux administrateurs ainsi que le changement de fonction intervenu au niveau des Administrateurs Exécutifs, Richard Goblet d'Alviella ayant pris la présidence exécutive de la société à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

Ces différents documents sont consultables sur le site internet de la société (<http://www.sofina.be>), de même que le Code de Conduite Interne.

1. DÉROGATIONS AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément au principe « comply or explain » retenu par le Code et consacré par l'article 96 §2 du Code des sociétés, les explications suivantes relatives à certaines dispositions du Code sont fournies ci-dessous. Les chiffres entre parenthèses se réfèrent aux articles du Code.

- Le Management Exécutif vise les Administrateurs Exécutifs et les « Autres Dirigeants », dont cette qualité leur a été reconnue à partir du 1er janvier 2011. Aucun formalisme particulier ne caractérise le fonctionnement du Management Exécutif ou de l'Executive Committee et la prise de décision incombe de façon exclusive aux Administrateurs Exécutifs, qui seuls en assument la responsabilité. (1.4,6.1,9.1/1)
- Les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes font l'objet d'un dialogue approfondi et constant entre le Président Exécutif et l'Administrateur Délégué. Le Conseil n'a pas jugé utile d'effectuer une répartition rigoureuse et mise par écrit des prérogatives respectives de chacun, estimant qu'un mode de fonctionnement souple était préférable en la matière (1.5, 6.6).
- Dans le même ordre d'idée, il estime qu'une réunion annuelle des Administrateurs non Exécutifs destinée à évaluer leur interaction avec les Administrateurs Exécutifs ne paraît pas utile, compte tenu de leurs contacts fréquents et des rapports du Comité des Rémunérations et des Nominations qui lui sont faits. Lorsque le Conseil est amené à délibérer sur des questions impliquant de façon spécifique un ou plusieurs Administrateurs Exécutifs, ces derniers sont invités à quitter la séance (4.12).
- Le Conseil d'administration comptait en 2011 une seule femme. La société entend progressivement proposer davantage de femmes au poste d'administrateur. Elle avait mandaté en 2011 une société de chasseurs de tête afin de l'aider dans la recherche de nouveaux administrateurs féminins. (2.1)
- La société a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des administrateurs aux séances du Conseil. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'administration est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres (2.8).
- Le Code recommande que chaque administrateur non exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre au plus près, notamment par une présence à leur Conseil d'administration, rend le respect d'une telle limite peu souhaitable (4.5).
- La formation des administrateurs s'opère essentiellement au travers des contacts qu'ils entretiennent régulièrement avec le Président du Conseil et à l'occasion des demandes qu'ils peuvent adresser au Secrétaire Général ou à l'Administrateur Délégué. L'activité très diversifiée d'une société holding, le professionnalisme et l'expérience des membres du Conseil rendraient toute autre approche superflue (4.8).

- Le Code requiert que le Comité d'Audit se réunisse au moins quatre fois par an. Le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit de la société précise que celui-ci se réunit trois fois, dont une fois en présence de l'auditeur interne. Ce rythme de réunion satisfait à ce jour la société, les membres du Comité d'audit et l'ensemble de ses interlocuteurs naturels. En 2011, le Comité s'est réuni à trois reprises (5.2/28).
- Vu la taille de la société, le nombre réduit de son personnel et le dialogue constant entre tous les membres du personnel, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par lequel le personnel de la société peut faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles dans l'élaboration de l'information financière. La société juge en outre que les contrôles mis en place lors de cette élaboration (respect strict des règles comptables, audit interne, audit externe, etc.) sont de nature à protéger la société de telles irrégularités (5.2/16).
- Le commissaire ne fournissant pas de services additionnels, il a été décidé de ne pas formaliser de politique à ce sujet (5.2/24).

2. POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1. Etablissement de l'information financière

La société publie son information financière traditionnellement au travers des rapports financiers annuels et semestriels. Ceux-ci sont établis par le département comptable, revus par la direction et présentés au Conseil d'administration par les Administrateurs Exécutifs, après analyse et sur recommandation du Comité d'audit. Ils font l'objet d'un examen tant par l'auditeur interne que par le Commissaire. Ceux-ci se réfèrent à leurs usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de leur tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des IFRS, les opérations significatives de la période, la consolidation, etc. Elles sont effectuées notamment en application du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au processus de reporting financier. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation ad hoc.

2.2. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Sur le plan de la gestion des risques financiers, autrement qualifiés par la loi de « risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie », Sofina a toujours adopté une politique prudente. Elle ne recourt à des opérations de couvertures que de façon limitée, ayant une vision long terme de ses investissements. Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêts. Pour ce qui est de ses investissements libellés en devises, Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'Euro.

En ce qui concerne la gestion des risques en terme général, la société a mis en place une politique qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la société et celle de son action en bourse.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements. Enfin, elle décrit la manière dont cette politique est contrôlée en interne.

La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité de holding financière de la Sofina, ayant vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des sociétés belges, européennes ou encore mondiales, actives dans des secteurs variés. Ces sociétés ont chacune leur propre politique de contrôle interne et gestion des risques. Par ailleurs, la politique de Sofina prend également en compte la taille réduite de la société, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange d'informations continu entre les membres de son personnel.

La politique d'investissement veille à maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau du private equity, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur base d'une sélection rigoureuse des équipes de gestion.

3. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Deux sociétés agissant de concert, la s.a. Union Financière Boël et la s.a. Société de Participations Industrielles ont déclaré avoir conclu un accord « visant à obtenir le contrôle, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle sur la société ». Ces mêmes actionnaires ont déclaré, en application de l'article 74, § 7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux OPA, détenir 33,357% du capital de la société en août 2011.

Par ailleurs, ces deux sociétés ont déclaré, ensemble avec Henex, agir de concert en vertu d'un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote. Le registre des actions nominatives de la société indique qu'elles détiennent à elles trois 49,23% des droits de vote de la société. Les parties ayant introduit les déclarations ont stipulé qu'il n'y a pas de contrôle ni sur la s.a. Société de Participations Industrielles, ni sur la s.a. Union Financière Boël. La s.a. Henex est détenue au 26 août 2011 à raison de 20,166% directement par la s.a. Société de Participations Industrielles et à raison de 21,322% directement par la s.a. Union Financière Boël.

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droit de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts ne contiennent par ailleurs ni catégories différentes d'actions, ni droit de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des administrateurs qui ne soient pas reprises dans les chartes internes publiées et la société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle. Les articles 523 et 524 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2011. Le 29 novembre 2011, la Sofina a déclaré avoir franchi le seuil des 3% d'auto-contrôle.

4. COMPOSITION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 2011

Le Conseil d'administration de la société est composé comme suit :

- Comte Goblet d'Alviella (*Executive Chairman*)
- Dominique Lancksweert (*Vice Chairman depuis le 23.11.11*)
- Harold Boël (*Chief Executive Officer*)
- Nicolas Boël
- Vicomte Etienne Davignon
- Jacques Emsens*
- Robert Peugeot*
- Hélène Ploix*
- Analjit Singh*
- Michel Tilmant*
- David Verey*

(* Administrateurs indépendants)

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé comme suit :

- Robert Peugeot* (Chairman)
- Nicolas Boël
- Michel Tilmant*

Le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Vicomte Etienne Davignon (Chairman)
- Jacques Emsens*
- Dominique Lancksweert

Les administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de référence de la société, soit ont été administrateurs pendant plus de trois mandats ou 12 ans.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises en 2011, avec un taux de participation moyen de 93%. Le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations se sont réunis respectivement à trois et quatre occasions, avec un taux moyen de participation chacun de 77% et 100%. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectifs. Ainsi, le Conseil d'administration est compétent pour, outre la supervision des tâches de ses comités internes, l'approbation des comptes annuels et semestriels, l'affectation des résultats, la publication des informations financières, les nominations et ressources humaines, la stratégie, les décisions d'investissements et de suivi des participations, la philanthropie ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, infrastructure, fiscalité, etc.).

En ce qui concerne le Comité d'Audit, il a traité en 2011 des questions diverses et variées liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, aux dépréciations durables, à l'établissement de l'information financière, à la politique de gestion des risques, à la structure du groupe, aux relations avec le commissaire, à l'audit interne, aux règles d'évaluation, etc. Il s'est pour cela notamment appuyé sur les travaux de l'auditeur interne et du commissaire. Pour ce qui est de sa composition, un des trois administrateurs membres de ce Comité remplissait en 2011 les critères légaux d'indépendance, à savoir Monsieur Jacques Emsens. Les membres de ce Comité ont les compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS, acquises de par leur longue expérience au sein de grandes entreprises financières et industrielles.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est quant à lui penché sur les questions ayant trait à la rémunération fixe et variable des Administrateurs Exécutifs, à leur intéressement à long terme sous forme d'options sur actions Sofina, à la politique de rémunération des "Autres Dirigeants", à leur rémunération fixe et variable ainsi qu'à l'intéressement à long terme des cadres sous forme d'options sur actions Sofina, à la fixation des rémunérations des administrateurs non exécutifs, à la composition du Conseil d'Administration et des Comités internes, à son propre fonctionnement et à la rétribution versée au Président Honoraire. Il est composé de deux administrateurs indépendants, Messieurs Robert Peugeot et Michel Tilmant, dont le premier assure la présidence.

Chacun de ces Comités s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites de la charte interne régissant ses missions et fonctionnements. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation.

La Charte de gouvernance d'entreprise définit les processus informels d'évaluation du Conseil d'Administration, des administrateurs, du Comité d'Audit ainsi que du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil et de ses Comités. De même, périodiquement ou en cas de réélection, une évaluation de la contribution et de l'efficacité de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil et tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination des administrateurs:

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la société ;
- la probité et la bonne réputation générale ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ;
- l'intérêt pour la société et son développement.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Management Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques.

Il convient de noter que la société a mis en place un Code de conduite qui s'applique à tous les administrateurs ainsi qu'à tout le personnel de Sofina. Il décrit notamment les règles applicables aux délits d'initiés et aux manipulations de marché, ainsi que les sanctions y relatives. Par ailleurs, y sont reprises les mesures préventives adoptées par la société dans ce cadre ainsi que les règles applicables aux transactions des dirigeants. La mise en œuvre de cette politique n'a, à ce jour, jamais soulevé de difficultés.

5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

5.1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération de la société et de fixation de la rémunération individuelle du Management Exécutif (1)

La Politique de rémunération suivie par la société est exposée au chapitre 4 de sa charte de gouvernance d'entreprise consultable sur le site internet de Sofina. Elle est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, qui la prépare et la revoit régulièrement avec, le cas échéant, l'aide d'un expert externe spécialisé. Elle peut se résumer comme suit :

Pour les Administrateurs non Exécutifs

- Les statuts de Sofina déterminent une enveloppe globale de tantièmes au Conseil d'Administration prélevée sur le montant des bénéfices annuels de la société à distribuer sous forme de dividendes et fixée depuis 2011 à 3% du montant total de ces dividendes. Le Conseil décide de la répartition entre ses membres, en ce compris la rémunération des Comités du Conseil et les administrateurs honoraires, selon un règlement particulier arrêté par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ce dernier s'appuie sur les connaissances et l'expérience de ses membres, tant en Belgique que sur un plan international, pour examiner chaque année la pertinence du règlement en vigueur. Il peut, s'il le souhaite, faire appel aux services d'un consultant externe spécialisé pour l'aider dans sa réflexion.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est attentif à maintenir un niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs à la fois motivant et suffisamment attractif pour intéresser des candidats de valeur notamment au niveau international.

Pour les Administrateurs Exécutifs

- La rémunération des Administrateurs Exécutifs est arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations qui peut s'appuyer, lorsqu'il le demande, sur les recommandations formulées par un consultant spécialisé. La politique et le niveau des rémunérations sont périodiquement revus.

Chaque année, les Administrateurs Exécutifs proposent au Comité des Rémunérations et des Nominations une série d'objectifs pour l'exercice en cours et font rapport sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard des objectifs présentés pour l'exercice écoulé. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Comité et les intéressés. Ils portent généralement sur plusieurs années. Il peut s'agir ainsi de la réorientation d'une partie du portefeuille des participations, de la prise en considération de nouveaux marchés et/ou secteurs, de la mise en place de procédures améliorées pour la sélection des dossiers d'investissements ou de leur suivi, d'améliorations opérationnelles voire encore de processus plus performants des mécanismes de contrôle et de gestion des risques, etc.

¹ Le Management Exécutif se compose des Administrateurs Exécutifs et des Autres Dirigeants qui, ensemble, forment l'Executive Committee.

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme des Administrateurs Exécutifs. Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est relativement stable d'un exercice à l'autre.

Pour les Autres Dirigeants

Le Comité des Rémunérations et des Nominations examine la rémunération des "Autres Dirigeants" sous une double approche :

- la mesure des prestations de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice (critères d'évaluation, objectifs, rencontre des objectifs). Les mécanismes mis en place avec l'aide d'un consultant spécialisé sont structurellement identiques à ceux appliqués pour les Administrateurs Exécutifs et développés ci-dessus.
- l'adaptation des rémunérations en fonction du résultat de ces mesures et en fonction des études salariales fournies par le consultant spécialisé.

5.2. Déclaration sur la politique de rémunération adoptée en 2011 et, en ce qui concerne le management exécutif, sur les critères des prestations appréciés au regard des objectifs

Pour les Administrateurs non Exécutifs

Statutairement, les administrateurs bénéficient de tantièmes correspondant à 3% des dividendes nets attribués. On en déduit au préalable les jetons de présence alloués aux membres des comités spécialisés du Conseil. Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune autre rémunération mais peuvent être défrayés des débours occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil d'Administration. Le Vice-Chairman perçoit un tantième et demi.

Pour les Administrateurs Exécutifs

La rémunération des Administrateurs Exécutifs comporte trois parties : une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

Les tantièmes alloués au Chief Executive Officer au titre de son mandat d'Administrateur chez Sofina sont imputés sur sa rémunération. L'Executive Chairman perçoit un double tantième.

La partie variable de la rémunération, en ce compris les tantièmes, est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à 150% de la partie fixe. Elle est fonction de trois critères : l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations et des Nominations de l'action de chacun des Administrateurs Exécutifs au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs individuels et collectifs définis annuellement.

La société ayant toujours privilégié une politique de long terme, les critères de performance retenus se réfèrent depuis plusieurs années à la prise en considération systématique des trois exercices sociaux précédents pour ce qui concerne le premier critère ci-dessus et des quatre exercices sociaux précédents pour ce qui concerne le deuxième critère. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société dans les années suivantes.

Ces critères de performances sont examinés chaque année par le Comité des Rémunérations et des Nominations, au regard des objectifs qui avaient été définis pour l'exercice clôturé. Les Administrateurs Exécutifs font rapport sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard de ces derniers, à partir d'une note écrite défendue ensuite oralement. Le Comité délibère ensuite sans eux.

Les Administrateurs Exécutifs reçoivent également sur une base annuelle l'offre de souscrire un nombre, sauf circonstances exceptionnelles, stable d'options sur actions Sofina décidé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations qui précède le premier Conseil d'administration de l'année.

Pour les Autres Dirigeants

La rémunération des "Autres Dirigeants" comporte, comme celle des Administrateurs Exécutifs, trois parties : une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

La partie variable de la rémunération est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à un pourcentage de la partie fixe dépendant du niveau de séniorité de l'intéressé et allant de 75% à 100%. Elle est fonction de trois critères : l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations et des Nominations, sur recommandation des Administrateurs Exécutifs, de l'action de chacun des "Autres Dirigeants" au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs individuels définis annuellement.

Comme pour les Administrateurs Exécutifs, les critères de performance retenus se réfèrent depuis plusieurs années à la prise en considération systématique des exercices sociaux précédents. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société dans les années suivantes.

Chaque année, les "Autres Dirigeants" proposent en début d'année aux Administrateurs Exécutifs une série d'objectifs pour l'exercice en cours et font rapport en fin d'année sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard de ceux-ci. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre les Administrateurs Exécutifs et les intéressés. Ils portent généralement sur plusieurs années et dépendent de la fonction exercée. Lors d'un entretien tenu en fin d'année avec les Administrateurs Exécutifs, les "Autres Dirigeants" défendent la réalisation de leurs objectifs, qui permettra alors aux premiers de présenter au Comité des Rémunérations et des Nominations leur recommandation en termes d'appréciation des prestations individuelles de chaque autre dirigeant.

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme des "Autres Dirigeants". Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est relativement stable d'un exercice à l'autre. Elles sont offertes par le dernier Conseil d'Administration de l'année, et sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations statuant sur proposition des Administrateurs Exécutifs.

Il n'y a pas eu de modification importante de ces politiques de rémunération en 2011 par rapport aux exercices antérieurs, et la société n'a pas à ce stade l'intention de les modifier structurellement pour les deux exercices sociaux à venir.

5.3. Rémunération et autres avantages accordés directement ou indirectement par la Sofina et ses filiales aux administrateurs de la société en leur qualité de membres du Conseil en 2011

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous calculés en application des points 5.1. et 5.2. ci-dessus, représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Elles sont attribuées au cours de l'exercice proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque administrateur durant l'exercice social précédent et de sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à l'exception pour les administrateurs venant de l'étranger qui le demandent du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions de Conseil et Comités. Les Administrateurs non-Exécutifs ne reçoivent ni rémunération variable, ni options sur actions.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont par séance fixés à 3.500,- euros pour les Présidents et 2.500,- euros pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les administrateurs.

Noms	Total en milliers € ⁽¹⁾
Yves Boël	73,1
Harold Boël	-
Nicolas Boël	131,3
François Cornélis	42,6
Vicomte Etienne Davignon	131,8
Jacques Emsens	87,3
Comte Goblet d'Alviella	224,4
Dominique Lancksweert	132,8
Robert Peugeot	134,3
Hélène Ploix	84,8
Analjit Singh	84,8
Michel Tilmant	128,8
David Verey	121,3
Total	1.377,3

⁽¹⁾ En ce compris les jetons de présence pour participation aux réunions des Comités d'audit ou des Rémunérations et Nominations

5.4. Rémunération des Administrateurs Exécutifs en 2011

Il n'existe pas au sein de la Sofina de « représentant principal » d'une quelconque catégorie de Manager Exécutif. Les Administrateurs Exécutifs sont Richard Goblet d'Alviella, Executive Chairman et Harold Boël, Chief Executive Officer. Ils ont tous les deux le statut d'indépendant.

Leur rémunération individuelle pour les prestations de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Montants (en milliers d'euros)	Richard Goblet d'Alviella	Harold Boël
Rémunération fixe	495	446
Rémunération brute variable	518	565
Assurance Groupe	132	80
Avantages en nature	4	2

La rémunération ci-dessus ne comprend pas les tantièmes perçus par le Comte Goblet d'Alviella en sa qualité d'Administrateur et de Vice-Chairman (jusqu'au 21 avril 2011), et de Chairman (à partir du 21 avril 2011) du Conseil d'Administration. Elle inclut tous les montants perçus dans les filiales consolidées et dans les sociétés où les Administrateurs Exécutifs exercent des mandats pour compte de la Sofina.

Les avantages en nature représentent les avantages liés aux voitures de société et aux aspects mobilité, ainsi que les interventions dans les frais de communication.

Les assurances de groupe en vigueur dans la société, du type « but à atteindre », et « contributions définies » sont les mêmes pour l'ensemble du management exécutif.

Il n'y a pas eu de modification particulière de ces rémunérations par rapport à l'exercice précédent, la part variable de la rémunération de Monsieur Harold Boël n'est plus modulée en pourcentage de celle du Comte Goblet d'Alviella depuis le 1^{er} mai 2011.

5.5. Rémunération des membres du Management Exécutif

Le montant global de la rémunération et des autres avantages accordés en 2011, directement ou indirectement, par la Sofina ou ses filiales aux six membres de l'Executive Committee, peut être ventilé comme suit :

Management Exécutif	Montants (en milliers d'euros)
Rémunération fixe	2.086
Rémunération brute variable	1.573
Assurance groupe	473
Avantages en nature	17

La rémunération inclut tous les montants perçus dans les filiales consolidées et dans les sociétés où les membres du Management Exécutif exercent des mandats pour compte de la Sofina.

Les autres avantages en nature représentent les avantages liés principalement aux voitures de sociétés et aux interventions dans les frais de communication.

Les assurances de groupe en vigueur dans la société, du type « but à atteindre » et « contributions définies », sont les mêmes pour l'ensemble du management exécutif.

5.6. Nombre et caractéristiques clés des actions, options sur actions ou autres droits d'acquérir des actions, accordés, attribués, exercés ou venus à échéance au cours de l'exercice social 2011

Aucun membre du Management Exécutif ne s'est vu attribuer d'actions ou de droits d'en acquérir autres que des options sur actions Sofina, offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

A. Options sur actions attribuées au cours de l'année 2011

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a attribué au cours de l'année 2011, 90.000 options sur actions Sofina aux membres du management exécutif.

Le prix d'exercice correspond, au plus bas de la moyenne des cours de clôture des 30 jours précédant l'offre, ou celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999.

Options attribuées en 2011					
Nom	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 ^{er} exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice
Richard Goblet d'Alviella	30.000	25.03.11	01.01.15	31.12.16	66,10 €
Harold Boël	30.000	25.03.11	01.01.15	31.12.21	66,10 €
Marc Speeckaert	7.500	23.11.11	01.01.15	31.12.21	59,01 €
François Gillet	7.500	23.11.11	01.01.15	31.12.21	59,01 €
Xavier Coirbay	7.500	23.11.11	01.01.15	31.12.21	59,01 €
W. de Bassompierre	7.500	23.11.11	01.01.15	31.12.17	59,01 €

B. Options sur actions des membres du Management Exécutif exercées ou venues à échéance en 2011

Options exercées en 2011			
Nom	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice
Marc Speeckaert	7.500	Les 03.02, 20.05 et 07.10	47,71 €

Ces exercices d'options ont fait objet de déclarations auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants.

Options venues à échéance en 2011			
Nom	Nombre	Date d'échéance	Prix d'exercice
Richard Goblet d'Alviella	30.000	31.12.11	75,14 €

5.7. Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Aucune indemnité quelconque de départ, que ce soit sur une base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des Administrateurs, exécutifs ou non, ainsi qu'à la fin du contrat de travail des "Autres Dirigeants", que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal.

Il n'existe pas de droit au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'information financière erronée.

Il n'y a pas eu de départ de membre du Management Exécutif en 2011.

6. PHILANTHROPIE

La Sofina a participé à la création en 2011 de la « Plateforme pour l'Education et le Talent », avec les sociétés Union Financière Boël, Société de Participations Industrielles et Henex.

Cette Plateforme, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin (« FRB »), est gérée par un comité de suivi composé de représentants des fondateurs et présidé par un membre indépendant, Monsieur Jacques Levy-Morelle.

Dotée d'un budget annuel de € 1 million contribué par les sociétés ci-dessus, la Plateforme a pour ambition, selon les termes de sa charte constitutive, de « soutenir l'émergence et le renforcement des talents soit par l'octroi de bourses spécifiques individuelles soit en soutenant des projets d'organisations engagées dans des objectifs comparables. »

Elle a pour cela identifié trois axes d'intervention :

- 1° L'octroi de bourses à des étudiants universitaires belges afin de leur permettre de parfaire leur formation au sein d'une université étrangère de renom. Ayant des critères de sélection stricte destinés à favoriser le soutien à des personnalités susceptibles à leur retour de faire profiter la société civile et/ou académique de leur rayonnement intellectuel, la Plateforme s'est associée, pour la première édition d'octroi de bourses, à la Belgian American Educational Foundation ("BAEF").

Au terme d'une procédure de sélection menée par la BAEF selon ses standards d'exigences réputés, procédure à laquelle la Plateforme a pris une part active, cette dernière a choisi, parmi les candidats retenus, neuf étudiants qui bénéficieront d'une bourse d'un montant compris entre 40 et 55.000 USD selon le type de formation suivie, destinée à leur permettre de passer un an d'étude ou de recherche dans une université américaine de renom.

Ces boursiers ont été chacun choisi pour l'excellence de leur candidature et la richesse de leur personnalité, quelque soit leur université d'origine, les études choisies ou la formation désirée.

- 2° L'octroi de bourses à de jeunes artisans belges talentueux dans l'optique de soutenir leur formation dans les métiers du patrimoine, en leur permettant de côtoyer les meilleurs professionnels et formateurs de leur discipline en Europe.

La Plateforme a rencontré au cours du deuxième semestre 2011 de nombreux acteurs belges de terrains (organisation, corporations, fédérations, etc.), afin de se faire une idée des besoins spécifiques du secteur et du cadre dans lequel l'initiative de la Plateforme pourrait s'inscrire. Elle a en définitive décidé de s'orienter avec l'aide de la FRB vers la voie du développement propre d'une procédure d'identification et de sélection d'artisans prometteurs et motivés. Elle compte pour ce faire mettre sur pied de façon concrète, grâce à ses propres moyens financiers, une procédure et un comité de sélection avec l'objectif de recruter de premiers artisans boursiers avant la fin de l'année 2012. Elle s'entourera dans cette optique de professionnels reconnus de la profession, avec lesquels des premiers contacts ont été noués.

- 3° Aider à la réussite de la transition entre l'école secondaire et l'enseignement supérieur ou universitaire pour des élèves issus de milieux sociaux précarisés.

Afin de développer ce troisième axe de sa politique philanthropique, la Plateforme s'est inspirée d'initiatives étrangères telles que « Intouniversity. Org » ou « Start-Stiftung », qui elles-mêmes ont incité la FRB à lancer en 2011 le projet « Boost ». Ces différentes initiatives ont en commun de chercher à augmenter le taux de réussite scolaire chez les jeunes dont le milieu social ne favorise pas toujours une telle réussite.

En ce qui concerne la Plateforme, elle a décidé, en fin d'année 2011, de partir du projet Boost développé sur Bruxelles, pour l'étendre aux villes universitaires d'Anvers et de Liège. Concrètement, la Plateforme sélectionnera dans chacune de ces deux villes une quinzaine d'élèves de 4^{ème} secondaire par an, qu'elle s'engagera à suivre pendant 4 ans jusqu'à la réussite de leur première année du cycle supérieur de type long. Elle organisera pour cela, avec un comité ad hoc composé de professionnels de l'éducation et de l'entreprise, un processus de sélection visant les étudiants des écoles locales, tous réseaux confondus. Après la sélection, elle organisera à destination des lauréats un programme d'activités et de suivi destiné à leur permettre de renforcer, avec l'aide d'un coordinateur spécialisé local, leurs connaissances, compétences et ouverture d'esprit nécessaires à un parcours universitaire. Ces élèves disposeront en outre de facilités spécifiques (PC, internet, abonnements, etc.) ainsi que d'une bourse financière mensuelle.

La Plateforme espère sélectionner ses premiers lauréats au printemps, en vue de pouvoir les suivre dès la rentrée du mois de septembre 2012.

N° d'entreprise : BE 0403.219.397

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME SOFINA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Sofina S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2011, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé des produits et charges comptabilisés, l'évolution des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 3.592 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice, part du Groupe, de € 140 millions.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

N° d'entreprise : BE 0403.219.397

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2011, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

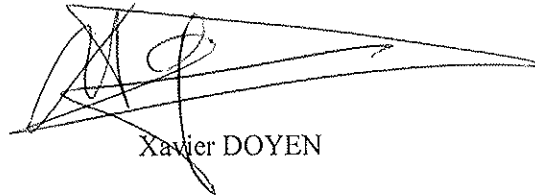
- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur.

N° d'entreprise : BE 0403.219.397

Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 30 mars 2012

Mazars Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
Représenté par



Xavier DOYEN